

Chroniques d'Archives

LETTRE D'INFORMATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE JANVIER 2013



Dossier / Des archives (très) hospitalières

Missions, populations de l'hôpital,
et plus encore... / L'hôpital
sous l'Ancien Régime : des lits,
du pain, des murs ? / De la Révolution
française à nos jours : construction
de la « machine à guérir »

Le Point sur...

Le Perron, de l'enfermement aux soins

Derniers instruments
de recherche...

Archives des justices de paix

Hors les murs...

De la Ligurie au Languedoc

Le notaire à l'étude /

Atelier AREGE / La spoliation des
juifs : une politique d'État

Le Billet de Luce Bagagerie

NUMÉRO
14



Cliché – Musée grenoblois des sciences médicales

Soulager la misère, accueillir les personnes souffrantes sans famille et sans ressources et enfin guérir les malades, tels sont les principaux jalons de l'histoire hospitalière, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours, qui sont retracés dans ce nouveau dossier de Chroniques d'Archives. Assurée pendant des siècles par l'Église et certains ordres religieux, la fonction hospitalière connaît un tournant historique au moment de la Révolution. Après une nationalisation manquée faute de moyens, l'État met les hôpitaux sous tutelle municipale. De la fin du XIX^e au début du XXI^e siècle, l'hôpital connaît une formidable mutation, tant institutionnelle que médicale. Réservé autrefois aux indigents qui venaient y achever leur vie, il est devenu un lieu de guérison ouvert à tous.

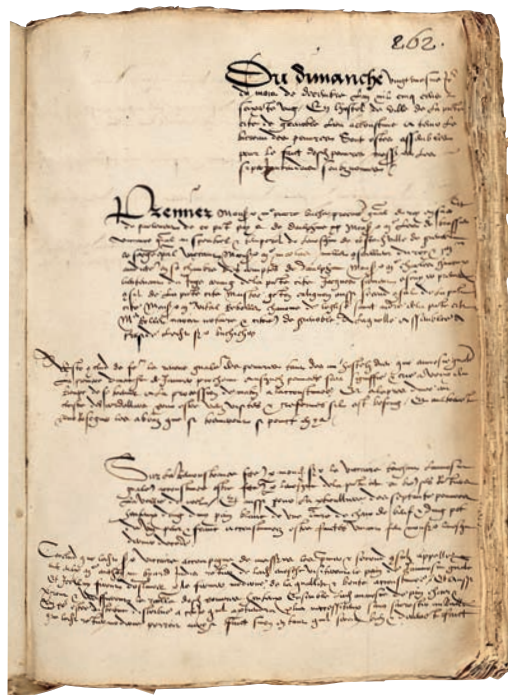
Généralement méconnues de nos chercheurs, les archives hospitalières réservent bien des surprises et on peut trouver dans les fonds d'Ancien Régime des documents inattendus. Ce dossier met en valeur un très beau fonds d'archives entré récemment, celui de l'établissement du Perron : espérons qu'il suscitera des projets de recherche.

Enfin, nous avons souhaité vous faire part d'actions récemment menées dans des domaines très différents qui témoignent de la variété de notre expertise professionnelle, qu'il s'agisse de notre participation à la recherche historique et à la valorisation du patrimoine écrit du département, ou encore de l'utilisation des archives pour faire preuve. Cette nouvelle rubrique vous convaincra que les archivistes ne restent pas en tête à tête avec leurs chers documents !

En ce début d'année je saisis cette occasion pour vous présenter, avec les friandises de Luce, tous mes vœux d'heureuses et fructueuses recherches dans nos fonds.

Hélène Viallet, directrice

Des archives (très) hospitalières : Missions, populations de



H+ GRE E1

L'hôpital sous l'Ancien Régime : des lits, du pain, des murs ?

Au Moyen Âge et à l'époque moderne, l'hôpital se caractérise par sa polyvalence : il est à la fois hospice, orphelinat, bureau de secours matériel ou financier, centre d'apprentissage, lieu d'enfermement et (parfois) établissement de soins. Les hôpitaux sont alors en majorité des établissements fondés par des initiatives privées et destinés au soulagement de la misère.

Les plus anciens hôpitaux isérois mentionnés par les sources sont une aumônerie dépendant du chapitre Notre-Dame à Grenoble et l'aumône générale de Vienne, futur hôpital Saint-Paul, tous deux fondés au XI^e siècle par les évêques saint Hugues et saint Léger. À partir du XII^e siècle, les fondations par des seigneurs et de riches bourgeois souhaitant laisser une trace de leur piété se multiplient : ainsi le banquier florentin Jacques de Die et de sa femme qui fondent l'hôpital Saint-Jacques en 1329 et l'administrent toute leur vie. Les revenus des hôpitaux proviennent de leur dotation initiale, essentiellement constituée de biens fonciers, puis des dons et legs des fidèles. Ces établissements offrent l'hospitalité à tous les infortunés, « pauvres du Christ » au caractère sacré, et leur distribuent vivres et aumônes. L'hôpital Saint-Antoine à Grenoble accueille ainsi les mendiants de passage du XIV^e au XVII^e

siècle. Néanmoins, au Moyen Âge, l'évêque de Grenoble garde la haute main sur la création et la gestion des hôpitaux. En ville ou à proximité des grands établissements religieux, on trouve une multitude de petits établissements. Leurs revenus reposent uniquement sur la générosité des habitants, elle-même soumise à la conjoncture : une mauvaise récolte, un hiver rigoureux et ce réseau ne peut répondre aux besoins de populations plus nombreuses.

Cela donne aux hôpitaux une réputation de mauvaise gestion à laquelle l'autorité consulaire, à Grenoble, tente de remédier. La précocité de l'influence des autorités municipales en matière de contrôle des fondations hospitalières est un trait propre à la ville de Grenoble. En 1545, les biens hospitaliers sont unifiés par un arrêt du Parlement et confiés à six notables laïques. Progressivement, l'établissement le plus important, l'hôpital Notre-Dame, absorbe les autres structures. Il est promu au rang d'hôpital général par lettres patentes de Louis XIV en 1699. Sous le regard des autorités municipales et ecclésiastiques, le recteur, salarié logé et nourri à l'hôpital, gère la surveillance, l'intendance et la logistique. Autour de l'hôpital général continuent à graviter jusqu'à la fin de l'Ancien Régime quantité de petits établissements vivant de la charité et pouvant recevoir au mieux quelques dizaines de pensionnaires, prostituées repenties, orphelines, domestiques sans travail... La clientèle des

l'hôpital, et plus encore...

hospitaux est formée des personnes les plus vulnérables, dans l'incapacité de travailler et donc de subvenir à leur besoins. Les pauvres sont aussi secourus hors de l'hôpital via la distribution de pain et d'argent. Dans tous les cas, il est indispensable, pour prétendre à un secours des hôpitaux d'une ville donnée, d'y résider.

Comme partout en France, l'hôpital devient au cours de l'époque moderne un lieu d'internement des pauvres, mendiants et vagabonds. L'incapacité des structures hospitalières à faire face à un afflux massif de malheureux en cas de mauvaise conjoncture amène un



H+GRE B100



Propriétés rurales de l'hôpital de Grenoble :
plan du marais de Cras, 1688

L'hôpital sous l'Ancien Régime :

Depenses pour les soupes

Le 17^e Janvier 1694 on a commencé à faire des soupes qui ont coûté pour

	<i>Sommes en detail</i>	<i>Sommes en gros</i>
<i>quatre quantaux orges</i>	16 ^{tt}	
<i>Trois quantaux pois ou fèves</i>	10 ^{tt} 10 ^s	
<i>Seize livres</i>		105 ^s
<i>huile ou</i>		
<i>saçons et</i>		
<i>pour le</i>		
<i>les hommes</i>		
<i>distribués</i>		
<i>boire etc</i>		
<i>Le 18^e Jan</i>		

Louise Romanel âgée de 45 ans fille
de Jean Romanel et de Jeanne de la Ville
habitant de cette ville sans bien. Demande
la charité du lieu pour se faire soigner
par le médecin de la ville.

Le 18^e Jan 1712
Le 18^e Jan 1712
Le 18^e Jan 1712

38^{tt} 10^s
38^{tt} 10^s
200^{tt} 11^s

changement de l'image du pauvre qui représente, à partir de la fin du Moyen Âge, une menace potentielle pour la société, au moins dans les villes. Grenoble, ville refuge pour les habitants des montagnes en hiver et des campagnes environnantes en période de soudure, ne fait pas exception. En 1620 et 1680, ordre est donné aux mendiants de quitter la ville de Grenoble et défense est faite aux pauvres étrangers d'y entrer, mais c'est à partir de 1712 que l'on peut parler d'enfermement des pauvres. Sous l'impulsion du père jésuite André Guévarre, les mendiants sont regroupés et conduits en procession à l'hôpital par l'évêque lui-même.

Pour tous les indigents, l'admission à l'hôpital est une solution extrême que l'on repousse le plus possible. Certains refusent l'admission à l'hôpital, d'autres y séjournent contre leur gré. Vagabonds, escrocs et pauvres y cohabitent dans une promiscuité inévitable : deux ou trois personnes partagent le même lit selon une pratique répandue à l'époque, tant dans les auberges que dans les casernes. Les locaux comportent des salles de correction et des cachots, des travaux sont entrepris pour contrer toute tentative d'évasion, mais quantité de modifications architecturales visent plutôt à l'amélioration des conditions de vie. Jusqu'au XVIII^e siècle, l'habillement provient de dons. Avec les décisions d'enfermement, le port de l'uniforme est imposé afin de rendre les mendiants internés reconnaissables de tous.

Depuis le XVI^e siècle il est demandé à tous les pauvres valides hébergés à l'hôpital de fournir un travail. Au départ, le but est d'éviter la mendicité et de fournir aux plus jeunes un apprentissage. Pour cela, des manu-

factures sont installées à l'hôpital général dès 1638 (fabriques de draps, de bas, moulinage de la soie, chapellerie, tapisserie, ganterie, peignage de chanvre...). Les jeunes filles sont également formées à la lingerie ou la cuisine. C'est au XVIII^e siècle qu'il y a le plus de manufactures à l'hôpital, mais les motivations ont changé : il s'agit d'encadrer au plus près la vie quotidienne des pensionnaires et d'empêcher l'oisiveté.

Toutefois, la prescription d'enfermer tous les mendiants valides n'est jamais réalisée dans les faits, en raison des capacités d'accueil insuffisantes et du déficit budgétaire chronique de l'hôpital qui continue donc à accueillir en priorité les personnes isolées sans secours, âgées et infirmes et les enfants abandonnés. Les problèmes financiers sont tels que l'hôpital ne joue son rôle d'asile de la misère jusqu'à la Révolution qu'en prenant des mesures de restrictions : diminution des rations, des distributions, des admissions, expulsion des pauvres valides. L'échec de cette expérience d'internement conduit à partir de 1767 à la création d'un dépôt de mendicité qui décharge le grand hôpital d'une part de l'accueil des indigents. Placé sous le contrôle de l'intendant, il est l'instrument du grand renfermement jusqu'à la Révolution française. Son journal des entrées et ses registres des mendiants et vagabonds entre 1768 et 1790 sont consultables aux Archives de l'Isère dans le fonds des archives de l'intendance de Dauphiné [2C].

des lits, du pain, des murs ?

Et les malades ?

Dès le XV^e siècle, les pauvres malades non contagieux peuvent séjourner à l'hôpital, de même que les riches malades à condition d'apporter leur lit et de s'entretenir à leurs frais. Tous les autres sont regroupés dans les maladreries ou léproseries isolées en périphérie de Grenoble et régies par les consuls à la Buisserate (ou la Balme), Sassenage (Clarière), Gières et Montbonnot. L'hôpital de l'île ou des Infez, situé dans la courbe de l'Isère à l'est de Grenoble, offre depuis sa fondation en 1485 un abri aux malades contagieux expulsés de la ville en temps d'épidémie.

Les hôpitaux apportent une nourriture abondante et régulière à leurs « patients », mais ne soignent pas leurs maux. Il n'y a d'ailleurs pas de représentant du corps médical avant les années 1550. À cette date, le consulat de Grenoble engage pour trois ans un chirurgien barbier, Jean Testu, d'autres chirurgiens barbiers pouvant être mandés ponctuellement. Les hôpitaux n'ont pas de pharmacie, les médicaments sont fournis par un apothicaire de la ville.

Lorsque parmi les pauvres se trouvent des malades, ils sont donc dans le meilleur des cas soignés par un chirurgien barbier. À la différence des médecins qui ont un savoir universitaire, la majorité des chirurgiens barbiers sont des artisans qui rasent, saignent, purgent sans avoir fait d'études particulières. Peu considérés et peu rétribués, les chirurgiens sont bien insérés dans la société et s'occupent de tous les petits maux du quotidien, armés d'une lancette et d'un clystère. François Francières est un exemple un peu à Grenoble et sert à l'hôpital de la Providence de

1694 à 1704. Ses archives professionnelles et familiales sont conservées dans le fonds de l'hôpital de Grenoble [H 748 à H 758] : reçu à la maîtrise de chirurgie en 1656, il nous a laissé des cahiers de recettes de remèdes qui vont du « syrop émotique febrifuge » à « pour ôter le goust d'un tonneau moisy » en passant par des « pillules purgatives » ou « pour tuer les punezes », son livre de raison, ses livres de comptes et agendas de visites, bon nombre de rapports de visite à des malades, suite à des séances de torture et d'autopsie : « certiffions nous estre transporté en la maison d'ycelluy, lequel nous avons trouvé dans son lictz malade, lequel nous avons veu, visitté, pensé et médicamenté d'une playe à la cuisse senextre penetrant de part et d'autre ladicte cuisse avec grande perte de sang, douleur, fiebvre, inquiettude et autres accidentz ».

Après la construction du grand hôpital, les autorités consulaires ont tenté d'assurer un service médical régulier en établissant un roulement entre les médecins de Grenoble, sans succès. La ville a alors entamé des négociations avec les religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu pour leur confier, en 1661, l'administration et le service médical de l'hôpital. Parallèlement, des religieuses prennent en main l'hôpital Sainte-Marthe, établissement distinct de l'hôpital général et affecté au traitement des femmes malades.

En 1681, ces locaux sont réquisitionnés pour l'internement des pauvres. Les religieux fondent alors l'hôpital de la Charité, consacré au traitement des malades militaires et ouvrent après 1761 un cours de chirurgie pour leurs novices, rendu public en 1771 avec l'aval de l'intendant du Dauphiné [ADI, D 3-4 ; BMG, fonds dauphinois notamment 28301-28319].

Bestete pour guerir de la fièvre laſſe

Il faut prendre dy Carteroy de miel / ay peu de ſafran / h ſe neufſe cloux de giroſſe / une once de sucre / la once de sucre / ay peu de gingembre / ay peu de canelle & le tout faire bouillir dans du ay blanc Jusqu'à la

ſomatique
durant 10



Des archives (très) hospitalières

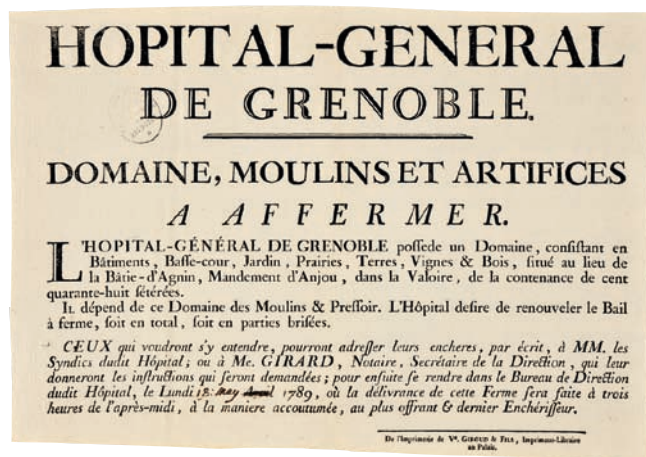
Lacunes et surprises des archives avant la Révolution

N'ont pas été préservés les fonds de la maladrerie de la Buisserate, des hôpitaux de l'aumône de Saint-Hugues, de Saint-Antoine et de Saint-Jacques, mais ces lacunes peuvent être comblées par les archives de l'évêché de Grenoble [sous-série 4G21 à 35], des établissements hospitaliers [sous-série 26H] et des archives communales de Grenoble à travers les registres de délibérations et les comptes consulaires.

Aux Archives de l'Isère se trouvent quatre fonds principaux, provenant des hôpitaux de Notre-Dame (devenu hôpital général), de la Charité, de Sainte-Marthe et de la Providence. Les archives de l'hôpital Notre-Dame sont de très loin les plus abondantes, quoique très incomplètes jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Pour les trois derniers siècles de l'Ancien Régime, les archives, classées dans la sous-série H+GRE, permettent de comprendre le rôle d'un établissement hospitalier dans la petite ville de province qu'était Grenoble, et servent à écrire l'histoire sociale, celle des mentalités, des idées, à travers les documents relatifs aux bienfaiteurs, aux mendiants, aux hommes, femmes et enfants assistés par l'hôpital, aux infirmes et victimes des épidémies. Il faut y ajouter les archives de l'hôpital de Saint-Marcellin [H+MAR]. Lorsque l'établissement hospitalier actuel, héritier d'anciennes structures, ne détient aucun vieux dossier ou quand l'ancien hôpital a été dissous depuis fort longtemps et que nul ne sait ce que sont devenues ses archives, la réponse peut se trouver du côté des archives communales (en mairie ou déposées aux Archives départementales).

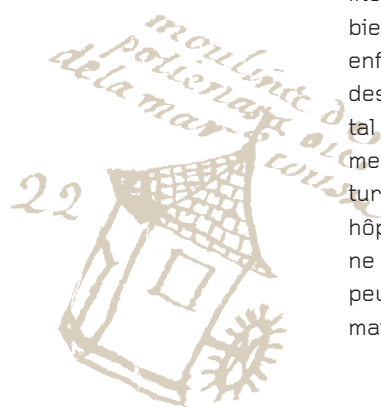
Ce n'est pas si incongru qu'il y paraît car les liens entre la communauté et l'hôpital-hospice sont forts sous l'Ancien Régime : ainsi à Voreppe les archives de l'hospice, depuis sa création au début du XVIII^e siècle, ont toujours été conservées dans la maison commune ; au XIX^e siècle, le maire, président de la commission administrative de l'hôpital communal, a souvent apporté ses dossiers à la mairie. En poussant la porte des archives communales, le curieux trouvera soit des dossiers originaux de l'hôpital-hospice soit des doubles, même s'il est parfois impossible de distinguer les uns des autres. Sur le site Internet des Archives de l'Isère un tableau recense les archives hospitalières présentes dans les archives communales.

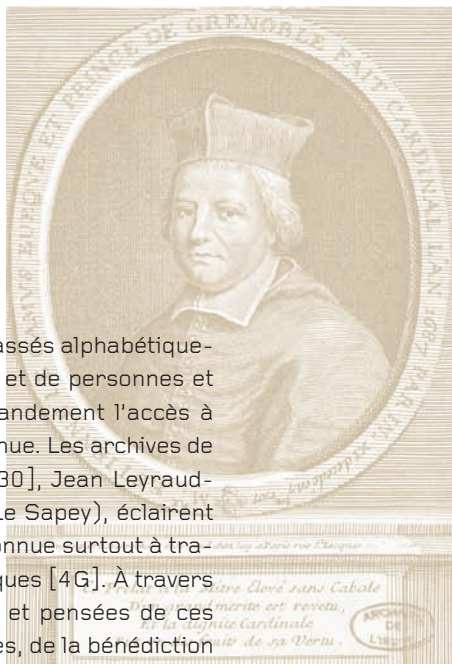
Étrangement, on ne trouve pas dans les archives hospitalières tous les documents d'administration qui pourraient servir à écrire l'histoire des hôpitaux mais ces fonds comportent bien d'autres documents inattendus. Les bienfaiteurs des pauvres et les personnes décédées à l'hôpital de Grenoble y ont laissé, avec leurs biens, leurs titres de propriété et souvent leurs archives familiales. On y trouve des lettres du baron des Adrets, du cardinal Le Camus à sa nièce Anne, destinée au couvent et qui se maria trois fois, des livres de comptes, des livres de raison, des procès, des mémoires, des prix-faits... Plus de 1000 fonds d'archives d'importance inégale ont été retrouvés en vrac dans un sous-sol de l'hôpital dans les années 1880 par l'archiviste départemental Auguste Prudhomme, qui les a classés par ordre alphabétique dans la série H des archives hospitalières de Grenoble. Tous ces fonds d'archives familiales ont été regroupés, quel



H+GRE B28

H+GRE B 100





que soit leur fonds d'origine, et classés alphabétiquement. Un index des noms de lieux et de personnes et un index thématique facilitent grandement l'accès à ces sources d'une richesse méconnue. Les archives de deux prêtres [H+GRE\H29 et H30], Jean Leyraud-Badel (Bresson) et Jean Badel (Le Sapey), éclairent la vie paroissiale au XVII^e siècle connue surtout à travers les visites pastorales des évêques [4G]. À travers leur correspondance, les actions et pensées de ces hommes nous deviennent familières, de la bénédiction du bétail à la commande d'un nouveau tabernacle, de la prise de position sur la bulle Unigenitus à la conversion d'un huguenot, jusqu'à l'échange épistolaire avec une religieuse, pourvoyeuse de confitures... Au-delà de cet exemple anecdotique, toutes les grandes familles sont représentées, en particulier les parlementaires, tels Salvaing de Boissieu ou Maximy. Comme dans toutes les villes sièges de parlement, les membres des cours souveraines sont en effet, à l'origine, très impliqués dans l'organisation de l'assistance. À la fin de l'époque moderne, ils sont supplantés par les négociants et les médecins. Enfin, les archives de l'hôpital, grand propriétaire foncier, sont une source incontournable pour l'histoire et l'archéologie de la propriété foncière et bâtie et pour les recherches sur les droits d'eau ou les moulins.

Coll. Saint-Égrève



La prise en charge de la maladie psychiatrique

Sous l'Ancien Régime, il n'existe pas de prise en charge spécifique des « fous ». Au début du XIX^e siècle, des médecins comme Philippe Pinel et Jean-Étienne Esquirol inventent la médecine aliéniste. La libération des aliénés de leurs chaînes à l'intérieur des asiles est le mythe fondateur de la psychiatrie française. Pinel préconise un traitement moral basé sur le non usage de la violence. La loi du 30 juin 1838 dispose que chaque département « est tenu d'avoir un établissement public destiné à recevoir et soigner les aliénés ». En Isère, le dépôt de mendicité, créé en 1812 dans l'ancien couvent de Saint-Robert à Saint-Égrève, est affecté en 1845 par décision du conseil général au service exclusif des aliénés placés soit de façon volontaire (sur demande de leur entourage), soit d'office (sur décision préfectorale). Aux Archives départementales, ces dossiers se trouvent dans la sous-série 14X (fonds de la préfecture) pour

la première partie du XX^e siècle et dans un versement DDASS [7180W] pour les années 1947-1977. Il ne s'agit pas du suivi médical du patient. À la fin du XIX^e siècle, la psychiatrie devient une spécialité médicale : c'est la naissance de la psychanalyse avec Charcot et Freud. Le XX^e siècle voit se multiplier les méthodes de soin : choc électrique, sédatifs, anxiolytiques, antidépresseurs... L'idée d'un recours moins systématique à l'hospitalisation, promue par des psychiatres tel Lucien Bonnaffé, est reconnue dans une circulaire de 1960 qui consacre le concept du « secteur de psychiatrie adulte ». La sectorisation, officialisée par une loi de 1985, vise, pour une aire géo-démographique de proximité, à répondre à l'ensemble des besoins des malades, en proposant des solutions variées (consultation, hospitalisation, accueil de jour, de nuit, appartements thérapeutiques...).

De la Révolution française

*Extrait du registre des délibérations
de la Commission administrative des hôpitaux
Du 22 Avril 1854*

*Service de Santé
Syphilitique*



Bib AB° 512

De la Révolution française à nos jours : construction de la « machine à guérir »

La Révolution française remet en question l'hôpital tel qu'il existe alors. On constate non seulement qu'il ne soigne pas, mais que le dispositif charitable mis en place sous l'Ancien Régime fait de cette institution, qui accueille une population de plus en plus nombreuse, un véritable gouffre financier. D'où la volonté de mettre en place un nouveau système qui rompe avec la tradition de charité et se fonde sur le principe d'une assistance orchestrée et contrôlée par l'État.

Un décret de 1794 nationalise les hôpitaux et en 1796 une loi en confie la gestion et celle de leurs biens aux communes du lieu d'implantation. Cette loi crée une commission administrative par hôpital, composée de citoyens nommés par la municipalité et présidée par le maire à partir de 1801.

L'hôpital devient un lieu de soin accessible à tous. Ainsi, la loi du 7 août 1851, « première charte hospitalière », fait des hôpitaux et hospices des établissements autonomes dotés de la personnalité morale. Ils perdent alors leur vocation exclusivement locale. Désormais, les personnes sans ressources peuvent être hospitalisées dans le lieu où elles tombent malades, quel que soit leur domicile. La commune ou le département d'origine prend en charge une partie des frais d'hospitalisation selon un prix de journée fixé.

La commission administrative des hôpitaux délibère sur le mode d'administration des biens et revenus des établissements, sur certains types de marchés et travaux, sur le règlement intérieur... Elle nomme les médecins, chirurgiens, pharmaciens qui interviennent au sein de l'hôpital. Elle passe également des contrats avec des congrégations hospitalières assurant le service intérieur. Toutes ses délibérations sont soumises à l'approbation préfectorale.

Au XIX^e siècle, grâce au développement de la médecine clinique et à la révolution pastoriennne, l'hôpital tend à devenir une véritable « machine à guérir ». À Grenoble, l'hôpital manque de lits et ne peut plus s'étendre en ville. En 1888, la commission administrative décide de transférer certains services hors de la ville : hospice, service des épidémies, des filles syphilitiques, boulangerie... Le site de La Tronche est choisi et le nouvel hospice est inauguré en 1894. L'y suivront l'hôpital militaire en 1911 et l'hôpital civil en 1913.

Sous la Troisième République, une politique de protection sociale se met progressivement en place : protection des enfants maltraités en 1889, assistance médicale gratuite en 1893, indemnisation des accidents du travail en 1898, assistance aux vieillards et aux infirmes en 1905, repos des femmes en couches, assistance aux familles nombreuses en 1913. L'hôpital accueille des catégories plus larges de populations (travailleurs, classes moyennes), développe des actions de prévention et assure de plus en plus le suivi

à nos jours . . .

des patients guéris. Après une interruption due à la Première Guerre mondiale, le développement de l'hôpital de Grenoble reprend avec l'extension des bâtiments et la construction de nouveaux pavillons. En 1923, l'établissement comprend l'hôpital civil, l'asile de vieillards et le sanatorium.

La création des assurances sociales obligatoires en 1928 modifie considérablement le financement des hôpitaux, sans parvenir à compenser l'accroissement des dépenses hospitalières : l'État décide alors de reprendre en main la direction des hôpitaux et hospices. La loi du 21 décembre 1941 constitue un tournant dans l'histoire de la prise en charge des malades par les hôpitaux : c'est le début de l'étatisation des hôpitaux, distingués des hospices. Désormais, l'hôpital s'ouvre à tous les bénéficiaires des assurances sociales. La création de la sécurité sociale en 1945 amène une population grandissante dans les hôpitaux, travailleurs et personnes en situation de précarité. Le principe de solidarité s'est substitué à celui d'assistance. Trois ordonnances de décembre 1958 lancent une nouvelle politique hospitalière. Les hôpitaux « pourvoient aux examens de médecine préventive et de diagnostic ; au traitement avec ou sans hospitalisation des malades, blessés, convalescents, femmes enceintes, y compris, le cas échéant, leur réadaptation fonctionnelle, ainsi qu'à l'isolement prophylactique ». Les hospices, eux, « pourvoient à l'hébergement des vieillards, infirmes et incurables, et leur assurent,



INFIRMIÈRES A L'ŒUVRE DANS UN HOPITAL

Celles qui, avec un zèle infatigable, n'oublient pas pour les blessés et, entre les heures de repos, en tricotant. Nos piouspiers.

Per 634/1



La laïcisation du personnel hospitalier

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le personnel hospitalier est essentiellement religieux. L'hôpital de Grenoble fait appel aux sœurs de la congrégation des dames hospitalières de Sainte-Chrétienne d'Aix à partir de 1812, renforcées par celles de la congrégation hospitalière de Notre-Dame-de-Grâce en 1819. Avec la montée de l'anticléricalisme sous la Troisième République est dénoncé le manque de professionnalisme de ces congréganistes, à qui l'on reproche de s'occuper plus de l'âme que du corps des malades et de ne pas

respecter les prescriptions des médecins.

On souhaite mettre en place un personnel formé aux principes d'hygiène et d'asepsie issus de la révolution pastorienne. Le docteur Bourneville, médecin aliéniste des hôpitaux de Paris, œuvre dans le sens de la laïcisation du personnel hospitalier et de sa professionnalisation : des écoles d'infirmières sont créées. En 1902, un décret d'Émile Combes oblige les préfets à créer des écoles d'infirmières laïques. La laïcisation des hôpitaux de Paris est achevée dès 1908, celle des hôpitaux de province prend plus de temps. Une enquête de 1925 mentionne la présence de congrégations à l'hôpital hospice de Saint-Geoire-en-Valdaine, La Tour-du-Pin, Jallieu, Vinay, Saint-Jean-de-Bournay, et à l'hospice de Bourgoin et d'Entre-deux-Guiers.

Cliché - Centre hospitalier Alpes Isère

... la construction de la « machine



9 Fi 2847

le cas échéant, les soins nécessaires ». Les établissements hospitaliers sont classés en centres hospitaliers régionaux, centres hospitaliers, hôpitaux, hôpitaux ruraux, maisons de retraite. On trouve toutes les spécialités dans les CHR, certaines spécialités dans les CH, les spécialités les plus courantes dans les hôpitaux et seulement un service de médecine et une maternité dans les hôpitaux ruraux. Quant aux créations d'établissements privés, elles font désormais l'objet d'une déclaration préfectorale. L'ordonnance du 30 décembre 1958 marque la naissance du Centre hospitalier universitaire (CHU) : les CHU et les facultés de médecine sont associés pour assurer un temps plein aux médecins professeurs, réparti entre travail à l'hôpital et cours. À Grenoble, c'est en 1973 que le centre hospitalier régional et la faculté de médecine signent une convention.

En 2011, le CHU de Grenoble a déposé une partie de ses archives des XIX^e-XX^e siècles aux Archives départementales : dossiers relatifs aux propriétés foncières, à la création de l'école de sages-femmes, à la construction de l'hôpital militaire, budgets et comptes administratifs, délibérations de la commission administrative... Ces dossiers feront en 2013 l'objet d'un classement et de la rédaction d'un inventaire avant d'être mis à la disposition du public : affaire à suivre ! Hormis ce dépôt, les fonds d'archives hospitalières conservés aux Archives départementales étant peu importants pour la période contemporaine, les sources complémentaires sont donc essentielles. Les fonds des services déconcentrés de l'État exerçant des mis-

sions de contrôle sur l'activité des hôpitaux sont particulièrement intéressants : préfecture puis direction départementale des affaires sanitaires et sociales (créée en 1964) avec les dossiers des sous-séries 1 à 3 X jusqu'aux années 1950 et les versements 4210 W et 4510 W pour la période postérieure.

Ces services mènent une action en matière de politique sanitaire : tutelle hospitalière, politiques de santé publique, suivi des professions de santé... Dans ce cadre, chaque année, les hôpitaux publics doivent fournir des renseignements chiffrés sur l'activité des services : états statistiques des mouvements de population, effectifs en personnel, nombre de consultations... Tout cela permet de suivre l'évolution du fonctionnement des établissements de façon précise depuis 1835. Les comptes de gestion et prix de journée font également l'objet d'une surveillance régulière de la part de l'administration.

Les orientations nationales en matière de santé publique ont des répercussions sur le contenu des dossiers produits par ces services déconcentrés. Ainsi, la réalisation de plans hospitaliers successifs génère de nombreux documents d'enquête sur la situation des établissements isérois à partir de la fin des années 1940. De même, l'élaboration d'un nouveau statut particulier aux hôpitaux à caractère rural dans les années 1950 est à l'origine d'études, de documents de présentation de l'activité de chaque hôpital, de délibérations des commissions administratives se prononçant favorablement ou non sur le projet.

9 Fi 3787

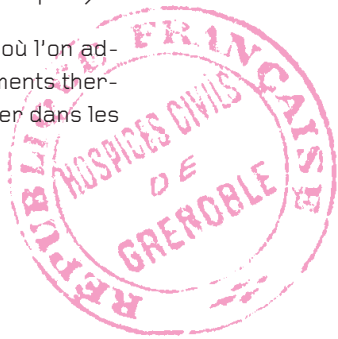
Hôpitaux de Gre à guérir »

Administrative

La compétence des services déconcentrés couvre également les aérums, préventoriums, sanatoriums, écoles de plein air ou pouponnières. Les maisons d'accouchement gérées par des sages-femmes font aussi l'objet d'un suivi dans le cadre de la mission de protection sanitaire de la maternité et de l'enfance. Les dossiers comportent autorisation d'ouverture, de fermeture, projets de travaux, règlement intérieur, personnel d'encadrement, souvent des plans des bâtiments et plus rarement des photographies. Avis aux généalogistes, ces dossiers ne comportent que très fortuitement des informations nominatives sur les parturientes et les enfants : on ne peut en aucun cas y trouver des dossiers individuels.

Les cabinets du préfet et des sous-préfets constituent des dossiers de fond relatifs au suivi des structures hospitalières. La comptabilité des hôpitaux et hospices peut être reconstituée grâce aux versements de la trésorerie générale. Le fonds de la direction départementale de l'équipement est une ressource intéressante pour l'étude des bâtiments des établissements hospitaliers (dossiers de constructions publiques).

Enfin, les hôpitaux ne sont pas le seul lieu où l'on administre des soins : sanatoriums, établissements thermaux constituent autant de pistes à explorer dans les fonds des Archives départementales.



Les dossiers médicaux dans les services publics d'archives

Les dossiers médicaux conservés dans les services publics d'archives sont peu nombreux. Plusieurs raisons à cela : le dossier médical tel que nous le connaissons actuellement, avec ses résultats d'analyses, radiographies, tracés, comptes rendus opératoires etc., est une création récente. On trouve rarement ce type de dossiers avant la 2^e moitié du XX^e siècle, les dossiers antérieurs constitués par les hôpitaux mêlant documents administratifs liés au séjour du patient et éléments médicaux. Les dossiers médicaux produits aujourd'hui par les structures hospitalières sont particulièrement nombreux et volumineux.

Selon le code de la santé publique, le dossier médical constitué dans l'établissement de santé doit être conservé vingt ans à dater du dernier passage du patient dans l'établissement. Au-delà de ce délai, les dossiers médicaux sont détruits. Certains font cependant l'objet d'un échantillonnage pour versement dans les services publics d'archives. Cet échantillonnage n'a pas vocation à répondre à des demandes de recherches sur des individus définis mais s'adresse aux historiens de la médecine. Par ailleurs, l'accès à ces dossiers par des tiers est protégé par des délais de communicabilité : 120 ans à compter de la date de naissance du patient ou 25 ans après son décès, charge au demandeur de fournir la preuve du décès.

Cliniques privées, archives médicales publiques !

Les établissements de santé privés exerçant une mission de service public produisent dans ce cadre des archives publiques. Ils sont ainsi soumis aux mêmes obligations que les hôpitaux publics en matière de gestion de leurs archives médicales : demande d'autorisation aux Archives départementales pour l'élimination, versement d'une partie de ces dossiers. Les archives administratives de ces structures ont un statut privé mais présentent un fort intérêt pour la recherche historique, en particulier les comptes rendus de conseil d'administration relatant la vie des établissements. Confier ces documents aux Archives départementales permet de valoriser ces établissements et de conserver la mémoire de leur activité... Aussi leur lançons-nous un appel pour la collecte de leurs archives administratives. N'hésitez pas à nous contacter : sce.arc@cg38.fr

Le Perron, de l'enfermement aux soins

Les archives de l'asile du Perron (12 mètres linéaires) sont entrées aux Archives départementales de l'Isère en septembre 2011 et ont fait l'objet d'un classement sous la cote H+_PER.

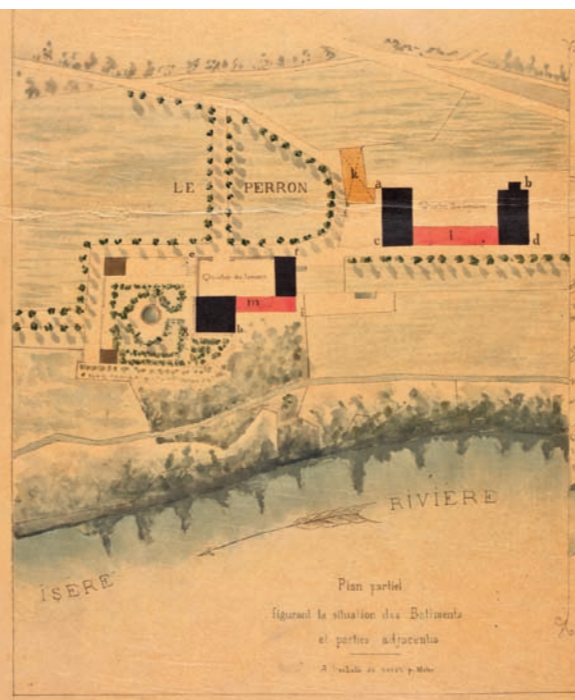
Ce fonds d'un établissement initialement « asile de vieillards et dépôt de mendicité », témoigne du glissement de l'institution d'enfermement vers l'institution de soin. Cette actuelle « résidence d'accueil et de soins » trouve son origine dans la volonté constante de lutter contre la mendicité. Le 5 juillet 1808, un décret impérial rend obligatoire la création d'un dépôt de mendicité par département. Le premier ouvre en 1812 dans l'ancien couvent de Saint-Robert à Saint-Égrève puis est affecté en 1845 au service exclusif des aliénés. En 1883 le dépôt de mendicité départemental est alors institué à Saint-Sauveur. Son rôle est double : accueillir, sur décision préfectorale, ceux que l'on appelle les « reclus volontaires », c'est-à-dire des indigents, en immense majorité âgés, et, à l'expiration de leur peine, les « reclus condamnés » pour vagabondage ou mendicité. Après 1915, l'établissement n'héberge plus de reclus condamnés et se tourne exclusivement vers l'accueil de vieillards qui fournissent un travail en fonction de leur degré de validité : nettoyage, service de la ferme, épluchage des légumes, buanderie... En 1955, le rapport moral et administratif du directeur au préfet signale plus de 300 pensionnaires, « toutes sortes de sujets, vieillards impotents, aveugles et incurables, demi-fous, hypernerveux qu'un rien conduit aux cris, jeunes idiots qui mènent une vie végétative, qui sont sales, déchirent leurs vêtements... » [H+_PER/L16].

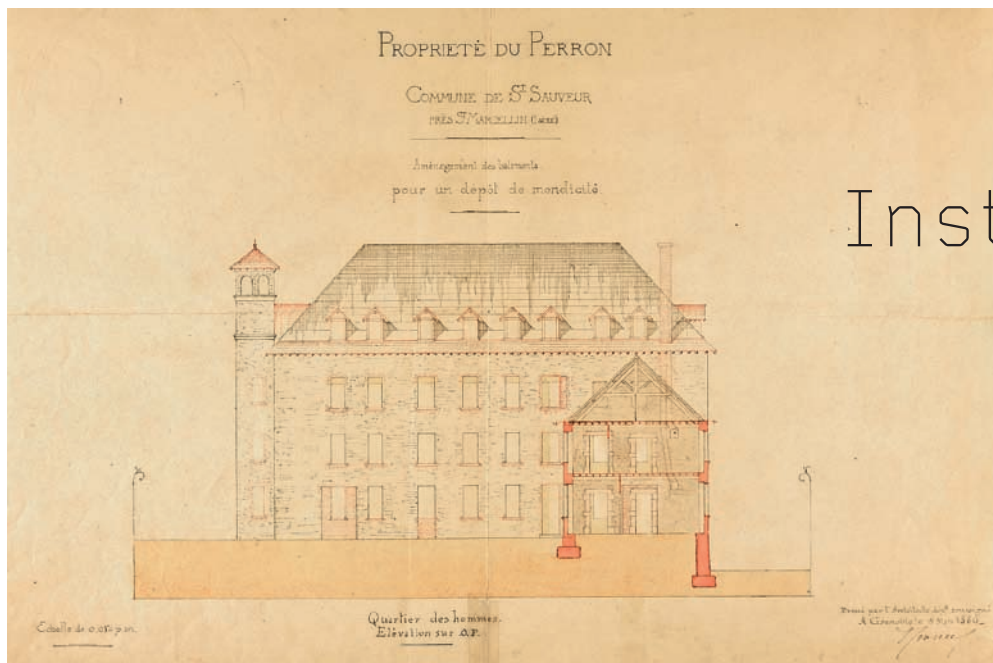
En 1960, le conseil général donne à l'établissement son autonomie juridique. Le 26 juin 1961, le conseil d'administration décide de créer un service pour infirmes mentaux adolescents et adultes. Le nombre de pensionnaires passe à 420 en 1970.

En 2004, le Perron devient un établissement public social et médico-social. Il accueille aujourd'hui des adultes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes.

Les archives

La collection complète (1883-2003) des registres de délibérations de la commission de surveillance devenue conseil d'administration dans les années 1960 constitue la richesse de ce fonds. La vie de l'établissement peut ainsi être retracée : changements de direction, évolutions du règlement intérieur, décisions de travaux, problèmes de fonctionnement interne ou retombées des conflits mondiaux sur le quotidien de l'établissement. D'autres éléments renseignent sur le fonctionnement de l'asile, notamment les budgets des recettes et dépenses (1883-1947), les synthèses des courriers envoyés (1883-1926), les comptes rendus moraux et administratifs au préfet (1935-1955), les registres de service du concierge (1885-1906)... Si les registres grands livres sont très lacunaires, il est en revanche possible de suivre les recettes et dépenses de l'asile de façon très précise grâce aux registres recettes dépenses, journal de caisse et livre de caisse, pour la période 1884-1951, à l'ex-





ception des années concernant la Première Guerre mondiale. Les registres de gestion de stocks de l'éconamat, quoique très incomplets, apportent des informations sur le quotidien de l'asile. On relève également quelques éléments de correspondance de la fin du XIX^e siècle qui témoignent de l'état d'esprit de l'époque en matière religieuse.

Les archives du Perron constituent une source très précieuse pour la recherche historique comme généalogique, grâce à l'intégralité des registres du personnel (1883-1956), mais surtout des registres d'entrées (1883 à 1999) et de décès (1884-1990). Plus d'un siècle d'existence de l'établissement est ainsi couvert. Les registres d'entrées mentionnent l'état civil du pensionnaire, ses dates d'entrée, de sortie ou décès, son signalement, le jugement l'ayant envoyé au dépôt, la date de demande de son admission volontaire, la liste de ses effets personnels, sa moralité, ses éventuels antécédents judiciaires et

condamnations. Le registre de dépôt des objets précieux (1895-1934) et les registres de dépôts d'argent et pécule complètent la connaissance de la condition sociale des pensionnaires et du travail qu'ils effectuent au sein de l'asile. Les registres et carnets de visites médicales, malgré une période chronologique courte (1883-1918), renseignent sur les traitements administrés. Autre document susceptible d'intéresser les historiens, le registre de punitions des pensionnaires (1881-1911). Les mêmes « fautes » reviennent inlassablement : ivresse, évasion, mauvaise volonté ou refus de travail, introduction d'alcool, violences et injures envers les surveillants, et, plus anecdotique, refus de se faire raser, jeu de cartes, perte du paletot d'été... Celui relatif au personnel ne nous est parvenu que pour l'année 1938. Le registre du culte, mentionnant pour chaque individu son appartenance religieuse et sa volonté d'être ou non visité par le prêtre, ne nous est parvenu que pour les pensionnaires décédés entre 1927 et 1944.

nouvellement en service

Instruments de recherche

**Archives des justices de paix
des cantons de Clelles, Heyrieux,
Mens, Monestier-de-Clermont,
La Mure, Pont-en-Royans,
Saint-Laurent-du-Pont, Tullins, Vinay
(9 U 3926-4100)**

Un versement d'archives récemment classé couvre la période 1940-1959, date de suppression des justices de paix, regroupées en cinq tribunaux d'instance. Par ailleurs, d'importantes lacunes du XIX^e siècle pour Monestier-de-Clermont sont aussi comblées. La justice de paix, comme l'ensemble du système judiciaire français, a été mise en place en 1790. Dans son numéro 6, page 3, *Chroniques d'archives* en détaille les compétences. Au fil des documents issus de cette justice de proximité, on puisera maintes informations sur la vie socio-économique d'un canton (contrats d'apprentissages, prestations de serments, statuts de sociétés, déclarations d'accidents du travail, de sinistres, baux ruraux...) ou les aléas familiaux (conseils de famille statuant sur le devenir des mineurs, notamment à la suite du décès d'un des parents). Dans le domaine du droit de la personnalité, les actes de notoriété, authentifiant l'existence, le décès ou le mariage d'un individu empêché de produire l'original d'état civil, permettent ainsi de suivre les déplacements de population consécutifs à l'exode de 1940 et à la scission de la France après l'armistice. Que ce bref aperçu des richesses de ces fonds suscite l'envie d'y aller voir de plus près !

5 N10/25



De la Ligurie au Languedoc, le notaire à l'étude.

Les Archives départementales de l'Isère ont participé au colloque international organisé à Albi par le Conseil général du Tarn en septembre 2012 sur l'apparition et l'installation du notariat méridional (XII^e-XVI^e siècles). Plus de 38000 registres de minutes de notaires, dont les plus anciens remontent au XIII^e siècle, sont conservés aux Archives de l'Isère. Ce colloque a été l'occasion de faire connaître ce fonds mais surtout de mettre en lumière d'autres sources d'une grande richesse, telles les pièces produites à l'appui des révisions des feux ou les *libri copiarum*, à travers une approche de la population des notaires du bailliage de Grésivaudan autour de 1450. Au moment où le dauphin Louis tente avec ténacité de régler l'exercice du notariat, il était intéressant d'étudier le nombre et la répartition géographique des notaires au sein du vaste bailliage de Grésivaudan et d'analyser leur statut économique et social (niveau de richesse, stratégie foncière, autres activités économiques, cumul d'offices, conflit avec les communautés villageoises quant à l'obtention de privilèges, accès à la noblesse...). Nous espérons avoir suscité la curiosité et l'intérêt du public et invitons étudiants et chercheurs à se saisir de ces problématiques prometteuses.

Hors les murs...

Atelier AREGE – Géomètres experts de Rhône-Alpes

Comment trouver la trace d'un acte de propriété vieux de 150 ans ?

C'est la question que nous a posée l'AREGE, l'atelier régional d'expertise judiciaire et administrative des géomètres experts de la région Rhône-Alpes, qui nous a invité à intervenir sur cette thématique.

Cette association, qui a pour but l'amélioration des méthodes de travail, l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine de l'expertise et la promotion de la profession organise plusieurs fois par an des formations à destination des géomètres de la région. Celle du 6 décembre dernier, qui se déroulait à Voiron, portait sur l'utilisation des archives foncières dans le cadre d'expertises judiciaires.

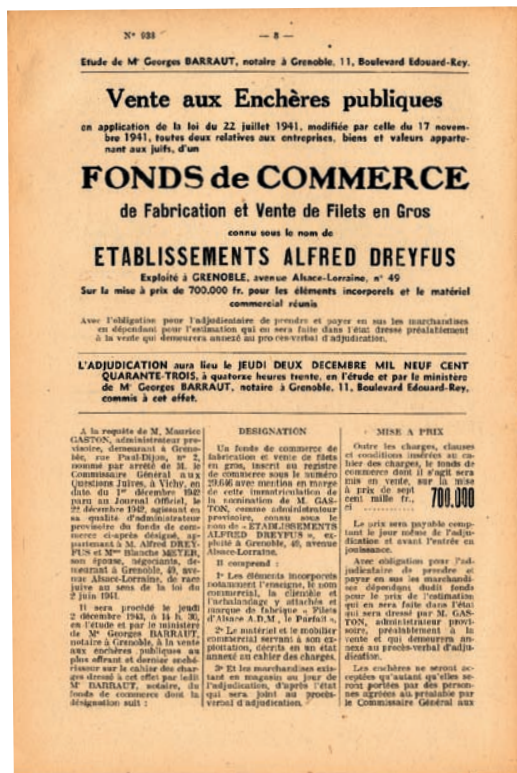
Deux agents des Archives départementales de l'Isère sont donc intervenues aux côtés d'une experte en publicité foncière de la conservation des hypothèques de Lyon et d'un généalogiste professionnel, sur les sources pouvant être utiles pour une recherche foncière.

Une cinquantaine de géomètres a ainsi été formée aux méthodologies de recherche au sein des archives notariales, des hypothèques, de l'enregistrement et du cadastre. Ces thématiques pouvant parfois paraître complexes aux novices, cette rencontre pourrait déboucher sur des ateliers plus pratiques dans les locaux des Archives départementales et la rédaction de fiches d'aide à la recherche.

La spoliation des juifs : une politique d'État (1940-1944)

Les Archives de l'Isère sont partenaires avec la ville de Grenoble de l'exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah et présentée à partir de janvier 2013 à Paris. À partir de 1933 dans le Reich, les campagnes de boycott des entreprises appartenant aux juifs et les expropriations sauvages se multiplient. Cette politique, basée sur un dispositif légal, se généralise. Elle est exportée dans les territoires occupés et adoptée par les régimes alliés du Reich.

La spoliation systématique des entreprises et des biens appartenant aux juifs est engagée dès 1941 (loi du 22 juillet) sur l'ensemble du territoire français. Un arsenal législatif complet impliquant un nombre important d'administrations, mais aussi de larges pans de la société, permet l'identification des juifs et de leurs biens puis l'« aryanisation » de ces derniers par vente et liquidation. Cette exposition se propose d'éclairer tant les bases de cette politique d'État que ses rouages, en la réinscrivant dans le contexte de l'Europe nazie. Comprenant de nombreux documents d'archives originaux provenant notamment des fonds des archives nationales et départementales, en particulier de l'Isère, elle met en avant huit exemples de biens touchés dans notre département et dans la ville de Grenoble, venant ainsi illustrer le propos central. Le commissaire en est Tal Bruttman, auteur de *Au bureau des affaires juives : l'administration française et l'application de la législation antisémite (1940-1944)*, ainsi que de *Internement et camps d'internement en Isère (1940-1947)*, répertoire numérique détaillé des sous-séries 15 W – 19 W.



Per 11/51

Direction / Hélène Viallet
Responsable de la
publication / Natalie Bonnet
Photographies /
Jean-Paul Guillet

04 76 54 37 81
www.archives-isere.fr

POUR NOUS JOINDRE
Par courrier :
Hôtel du département,
7 rue Fantin-Latour,
BP 1096
38022 Grenoble cedex 1
Par courriel :
sce.arc@cg38.fr

Compteurs d'archives

La sous-série 2 O

Les archives du bureau des affaires communales de la préfecture (1800-1940) sont en cours de classement en 2 O. La dernière commune, Vourey [2 O 539 / 1 à 5] vient d'être terminée. Il ne reste plus à classer que les généralités.

Archives notariales

Nous vous signalons le classement des minutes de maître François Berge [3 E 34214, 1903] et de maître Ch. Raymond [3 E 34215 à 34247, 1903-1912], tous deux notaires à Grenoble.

Archives à voix haute !

Lors des journées du Patrimoine, pour la première fois cette année, une animation « Archives à voix haute » a ponctué les visites du bâtiment : deux comédiens de la Compagnie Zéotrope ont lu des textes tirés de fonds emblématiques de notre établissement (Parlement de Grenoble, minutes notariales, rapports au préfet), tandis qu'un musicien a mis ces mots en résonance. Il s'agit de textes bruts, sans ajout ni réécriture. Cette première expérience a enthousiasmé les visiteurs et sera certainement reconduite.

Pratique

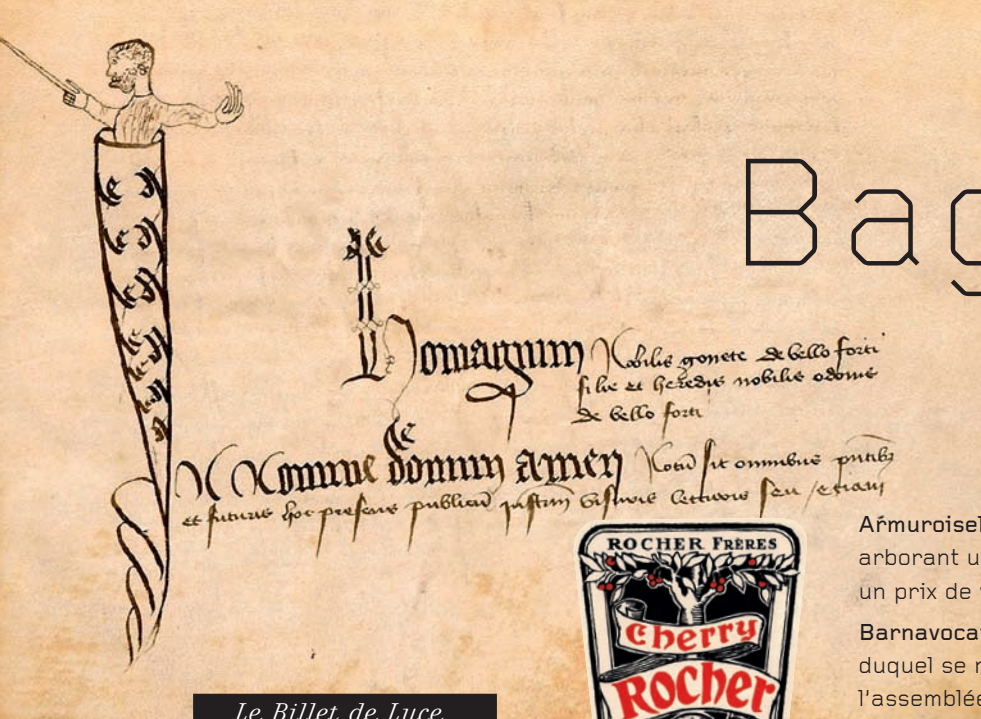
Bicentenaire du Centre hospitalier Alpes-Isère !

Une exposition a été montée et présentée à l'hôpital de Saint-Égrève en septembre 2012 dans le cadre des manifestations autour de cet anniversaire. Vous avez pu la visiter pendant tout le mois de décembre aux archives départementales. Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de la voir, elle est présentée dans le hall de la mairie de Saint-Égrève jusqu'au vendredi 8 mars 2013.



Abonnement

Vous avez été intéressé par ce numéro de *Chroniques d'Archives*? Vous désirez continuer à le recevoir? Il faut vous abonner. Cet abonnement est totalement gratuit, faites-le par courrier ou par mail (si vous vous êtes déjà abonné, il n'est pas utile de vous réabonner, signalez-nous simplement si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre). Vous pourrez également feuilleter les numéros à venir, ainsi que les précédents, sur le site des Archives de l'Isère : archives-isere.fr



Bagagerie

B 2629

Armuroiselle : en pays matheysin, jouvencelle arborant une tenue rigide aux fins de postuler à un prix de vertu.

Barnavocadier : arbre à palabres à l'ombre duquel se réunissait le barreau dauphinois avant l'assemblée de Vizille.

Cabochartreux : hybride de *canis domesticus* et de *felis silvestris catus*, au pelage vert et aux yeux jaunes, d'un comportement rétif ; autre appellation : greffier de saint Bruno.

Débayardeur : vive controverse sur l'authenticité des restes dispersés du preux chevalier.

Draculero : monstre saurien aquatique de la mythologie tricornienne, combattu par l'occupant romain (nom scientifique : *dracianopolitana hydroelectrica L.*).

Mikadauphin : brillant cétacé nippon, de l'espèce iznogoud ; surnom donné au fils de Charles VII dans le temps qu'il gouverna notre province.

Narvalisère : cétacé des rivières alpestres (espèce non attestée de nos jours) dont la peau fut utilisée dans la ganterie de luxe ; *npcf* avec le cachalobroge, *alias* Mobydickône, incarnation viennoise de la quête du graal.

Nougapette : équipement de pied en cap nécessaire pour randonner sur le GR 26 05.

Noyeraiverie : relation par Rousseau de son séjour à Vinay, où il fut hébergé chez les Juglans.

Onagrenoble : selon certains auteurs, genre de catapulte utilisée par Lesdiguières lors du siège de notre capitale ; selon d'autres, notamment Dominique Villars, fleur d'un jaune d'or ayant précédé les trois roses héraldiques ; selon une source plus contestable, équidé symbolisant la ruade parlementaire (plus connue sous le nom de Tournée des Ju(i)les).

Sévercorsage : pièce d'habillement féminin à collet monté, gage de bonnes mœurs du côté de Villard-de-Lans (antonyme : perverscorsot).

Stendhalbinisme : école littéraire grenobloise prônant la page blanche comme métaphore de l'égotisme. Pour ses détracteurs, encéphalibi pour vacuité manuscrite.

Vélautaret : engin sportif high tech qui permet d'avaler les plus fortes déclivités sans ajout d'EPO.

Zigotomate : androïde érubescant récemment découvert lors de fouilles consécutives à des travaux de voirie. Attribué à Vaucanson, on en ignore, à ce jour, l'usage.

Espérant vous avoir fait sourire, veuillez agréer, je vous prie, cher lectorat, mes meilleurs vœux de nouvelle année.

Il était une fois une armuroiselle imaginant un zigotomate sur son cheval blanc et...

– Votre ouverture de conte me semble quelque peu absconse ?

– Certes ! Il s'agit seulement d'introduire la suite.

– Mmmm ?

– Voici : je vous propose une liste alphabétique (nonobstant nombre d'initiales non représentées) de mots-valises.

– Ah, oui da ! Tel *L'anarchiviste* et le *biblioteckel* d'Alain Créhange ?

– C'est cela même, à la fin unique et possiblement présomptueuse (je ne crois pas avoir oui quelque protestation ?) de vous divertir un instant de ces friandises qui ne sont pas sans rappeler les papillotes de ces temps de fête.

Ouvrons à présent ce ballotin de ma façon, composé uniquement de produits locaux.